



Assemblée générale

Distr. générale
7 décembre 2011

Soixante-sixième session
Point 118 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 18 novembre 2011

[sans renvoi à une grande commission (A/66/L.5/Rev.1 et Add.1)]

66/10. Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme

L'Assemblée générale,

Rappelant toutes ses résolutions sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international et les résolutions du Conseil de sécurité concernant les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme,

Réaffirmant ses résolutions 60/288 du 8 septembre 2006, 62/272 du 5 septembre 2008, 64/235 du 24 décembre 2009 et 64/297 du 8 septembre 2010 sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies,

Prenant note avec satisfaction de l'accord conclu le 19 septembre 2011 par l'Organisation des Nations Unies et le Royaume d'Arabie saoudite en ce qui concerne la création du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme,

1. *Se félicite* de la création du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme au Siège de l'Organisation des Nations Unies ;

2. *Se félicite également* de la décision du Royaume d'Arabie saoudite de financer, pendant trois ans, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme créé au sein du Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, qui sera financé par des contributions volontaires ;

3. *Note* que le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme sera placé sous la direction du Secrétaire général et qu'il contribuera à promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme ;

4. *Encourage* tous les États Membres à collaborer avec le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme en contribuant à toutes les activités qu'il entreprendra à l'appui de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ;

5. *Décide* d'examiner l'application de la présente résolution à sa soixante-huitième session, dans le cadre existant de présentation et d'examen des rapports offert par le quatrième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

*60^e séance plénière
18 novembre 2011*

